

Nom du produit: Talence Epargne Utile (ci-après le « Produit Financier »)

Identifiant de l'entité juridique : 969500A2LO0H8Y1ND613

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification établi dans le règlement (UE) 2020/852, établissant une liste d'activités **économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne contient pas de liste d'activités économiques socialement durables. Les investissements durables avec un objectif environnemental peuvent être alignés sur la taxonomie ou non.

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

Oui	Non
<input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables avec un objectif environnemental :	<input type="checkbox"/> Il promeut les caractéristiques environnementales/sociales(E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif un investissement durable, il aura une proportion minimale de 20% d'investissements durables.
<input type="checkbox"/> dans les activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la taxonomie de l'UE	<input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans les activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la taxonomie de l'UE
<input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la taxonomie de l'UE	<input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la taxonomie de l'UE
<input type="checkbox"/> Il fera un minimum d'investissements durables avec un objectif social:	<input checked="" type="checkbox"/> avec un objectif social
	<input type="checkbox"/> Il promeut les caractéristiques E/S, mais ne fera pas d'investissements durables



Quelles sont les caractéristiques environnementales et/ou sociales favorisées par ce produit financier ?

La stratégie d'investissement de ce Produit Financier repose sur la conviction que sur le long terme, les entreprises vertueuses ou engagées sur les thématiques ESG présentent un meilleur couple rendement/risque pour les investisseurs.

La particularité de Talence Epargne Utile réside dans la recherche d'une dimension profitable pour l'ensemble des parties prenantes. En effet, la vocation d'« utilité » du Produit Financier est alignée sur celle de l'actionnaire, de l'entreprise financée et de ses salariés ainsi que de la société civile.

Le Produit Financier adopte une approche « Best-in-universe » et affiche un taux de sélectivité de plus de 50% chaque année, par rapport à son univers d'investissement. Ce processus qui met un filtre extra-financier en amont de l'analyse financière, est relativement précurseur. On peut ainsi parler de « Gestion active ESG », avec la dimension ESG qui intervient en amont dans le processus de sélection, pour ensuite appliquer une dimension et une analyse financière. Enfin, depuis plus de 3 ans, 12 indicateurs d'impact sont publiés chaque année sur les volets environnemental, social, de gouvernance et en lien avec les parties prenantes.

A l'issue du processus de sélection et de notation, seules les 70 sociétés les mieux notées sont retenues pour la constitution du portefeuille.

Les indicateurs de durabilité mesurent comment les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

● **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer l'atteinte de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?**

Gaïa Research, agence indépendante de recherche ESG d'EthiFinance est spécialisée dans l'évaluation extra-financière des entreprises de taille moyenne. Grâce aux expertises combinées de Talence Gestion et d'EthiFinance, le Produit Financier Talence Epargne Utile investit ainsi dans des entreprises créant de la valeur et contribuant au développement durable.

Les notations ESG de Gaïa Research consistent à estimer à quel point les entreprises évaluées prennent en compte les enjeux ESG qui leur sont matériels, tant du point de vue financier que du point de vue de leurs parties prenantes. Cette évaluation se traduit par un score absolu sur 100.

Cette notation est réalisée à travers l'analyse de 20 critères principaux :

- Environnement :
 - Politique environnementale et système de management
 - Energie et GES
 - Eau
 - Déchets
 - Biodiversité
- Social :
 - Caractéristiques et politique sociale
 - Conditions de travail
 - Développement des compétences
 - Egalité des chances
 - Santé-sécurité
- Gouvernance :
 - Risque de dilution des actionnaires minoritaires
 - Composition des instances de gouvernance
 - Fonctionnement des instances de gouvernance
 - Rémunération des dirigeants et administrateurs
 - Ethique des affaires
 - Politique RSE et enjeux extra-financiers
- Parties prenantes externes :
 - Relation avec les fournisseurs
 - Relation avec les clients, la société civile et responsabilité des produits
 - Cybersécurité

● **Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier a partiellement l'intention de réaliser et comment l'investissement durable contribue-t-il à ces objectifs ?**

Le Produit Financier met en œuvre une gestion qui intègre les risques de durabilité et ainsi une approche extra-financière. Il vise plusieurs objectifs :

- La méthode de sélection de valeurs de Talence Epargne Utile reposant sur une approche « Best-in-universe », son portefeuille est ainsi composé des valeurs qui, selon notre analyse, sont les plus performantes sur les critères extra-financiers.
- L'investissement dans au moins 20% d'Investissements Durables

Selon l'AMF, un « investissement durable » est défini comme un investissement dans :

- une activité économique contribuant à un objectif environnemental ou social

- sans causer de préjudice significatif à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux (prise en compte des principales incidences négatives)
- tout en veillant à ce que l'entreprise dans laquelle est effectué l'investissement applique des pratiques de bonne gouvernance.

Talence Gestion a mis en place fin 2022 une méthodologie visant à décerner le qualificatif de « durable » à un investissement. Cette méthodologie est disponible sur simple demande.

● **Comment les investissements durables que le produit financier a partiellement l'intention de réaliser ne causent-ils pas de préjudice significatif à un objectif d'investissement durable environnemental ou social ?**

Talence Gestion applique un socle commun sur ses actifs gérés, reposant sur des processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques, permettant de s'assurer que les investissements du Produit Financier ne nuiront pas de manière significative à un objectif d'investissement durable environnemental ou social. Les processus suivant permettent de réduire l'exposition du Produit Financier à des préjudices significatifs :

- filtre d'exclusions normatives et sectorielles
- filtre d'exclusions liées à des controverses
- filtre de sélectivité ESG
- gestion des risques de controverses
- filtre d'exclusion et de pilotage des incidences négatives

Comment les indicateurs des incidences négatives sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en compte ?

Les principales incidences négatives (PAI) correspondent aux impacts les plus négatifs liés à des décisions d'investissement, en termes de durabilité. Ces PAI sont liées aux sujets environnementaux, sociaux et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les indicateurs PAI sont conçus comme un socle de mesures à prendre en considération au sein du processus d'investissement de l'ensemble des Produits Financiers gérés par Talence Gestion qui intègrent des critères ESG (Art. 8 et 9).

Talence Gestion collecte et mesure les données liées aux PAI des sociétés dans lesquelles les gérants investissent en vue de maîtriser les principales incidences négatives des investissements. Ces PAI sont prises en compte pour établir la définition d'« investissement durable » établie par le Comité d'Investissement Durable Interne.

Le tableau ci-dessous décrit en détail les principales incidences négatives et les indicateurs qui permettent de les mesurer, pour en limiter les risques de durabilité.

Thème	PAI	Indicateur de mesure
CLIMAT ET ENVIRONNEMENT		
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Scope 1 (tCo2 eq)
		Scope 2 (tCo2 eq)
		Scope 3 (tCo2 eq)
	2. Empreinte carbone	Total des émissions de GES (tCo2 eq)

Les principaux impacts négatifs sont les impacts négatifs les plus importants des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et des employés, au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

	3. Intensité de GES	Intensité de GES des entreprises financées (tCo2 eq/M€ de chiffre d'affaires)
	4. Exposition au secteur des combustibles fossiles	% d'exposition à des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles (>1% du chiffre d'affaires)
	5. Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables	% de production d'énergies non renouvelables des entreprises financées
		% de consommation d'énergies non renouvelables des entreprises financées
	6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'€ de revenus des entreprises financées, par secteur à fort impact climatique
Biodiversité	7. Activités à impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité	Part des investissements dans des sociétés émettrices dont les sites/opérations sont situés dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité, lorsque les activités de ces sociétés émettrices ont un impact négatif sur ces zones
Eau	8. Emissions dans l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par million d'euros investis, exprimées en moyenne pondérée (kg/M€ de financement)
Déchets	9. Déchets dangereux et radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs générés par million d'euros investi, exprimé en moyenne pondérée (T/M€ de financement)
Politique de réduction des émissions	Additionnel : Investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	Part des investissements dans les entreprises détenues sans initiatives de réduction des émissions de carbone visant à s'aligner sur l'Accord de Paris
SOCIAL, RESPECT DES DROITS HUMAINS		
	10. Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	% d'investissements dans des entreprises financées impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales
Indicateurs sociaux et liés à l'emploi	11. Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité et le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE	Part des émetteurs ne disposant ni de mécanisme de traitement des plaintes et griefs, ni de politique de mécanisme de conformité avec les principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
	12. Ecart de rémunération hommes/femmes non ajusté Méthode de calcul	Moyenne pondérée du nombre d'employés de l'écart de rémunération hommes/femmes non ajusté des entreprises financées
	13. Diversité des sexes au sein du Conseil d'Administration	Rapport moyen du nombre de femmes par rapport aux hommes parmi les membres du conseil d'administration (ou équivalent) des entreprises

Activité controversée (éthiquement ou économiquement non durable)	14. Exposition à des armes controversées	Part d'investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées
Politiques anti-corruption	Additionnel : Absence de politiques de lutte contre la corruption et les pots-de-vin	Part des investissements dans des entités qui n'ont pas de politiques de lutte contre la corruption et les pots-de-vin conformes à la Convention des Nations Unies contre la corruption

Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

A travers le processus de prise en compte des principales incidences négatives décrit ci-dessus, le Produit Financier est conforme aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

En effet, Talence Gestion qualifie de normatives les exclusions qui découlent du non-respect de normes internationales. A ce titre, elle exclut des émetteurs enfreignant gravement les conventions d'Ottawa et/ou d'Oslo, relevant des juridictions à haut risque ou non-coopératives visées par le GAFI ou encore des entreprises ne respectant pas les 10 principes du Pacte Mondial de l'ONU.

Ce filtre exclut les entreprises les plus controversées coupables de la violation des grands principes édictés par des lois et des traités internationaux axés sur le respect de l'environnement, sur les principes relatifs aux droits de l'Homme, sur les normes internationales du travail.



Le Produit Financier tient-il compte des principaux effets négatifs sur les facteurs de durabilité ?

Oui

Non

Le Produit Financier prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au travers des différents éléments de sa stratégie d'investissement durable :

- Filtre d'exclusions normatives et sectorielles
- Filtre d'exclusions liées à des controverses
- Filtre de sélectivité ESG
- Gestion des risques de controverses
- Filtre d'exclusion et de pilotage des incidences négatives

Talence Gestion collecte et mesure les données liées aux PAI des sociétés dans lesquelles les gérants investissent en vue de maîtriser les principales incidences négatives des investissements. Ces PAI sont prises en compte pour établir la définition d'« investissement durable » établie par le Comité d'Investissement Durable Interne.

Le tableau présenté plus haut décrit en détail les principales incidences négatives et les indicateurs qui permettent de les mesurer pour en limiter les risques de durabilité.



Quelle stratégie d'investissement ce produit financier suit-il ?

Le Produit Financier promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le Produit Financier investit 20% de son actif dans des valeurs considérées comme étant des investissements durables. Pour bénéficier de l'appellation « Investissement Durable », l'entreprise dans laquelle le Produit Financier investit doit exercer :

- une activité économique contribuant à un objectif environnemental ou social
- sans causer de préjudice significatif à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux (prise en compte des principales incidences négatives)
- tout en veillant à ce que l'entreprise dans laquelle est effectué l'investissement applique des pratiques de bonne gouvernance.

Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, l'investissement est réalisé en actions de sociétés de petites et moyennes capitalisations boursières, de tous les secteurs d'activité, par l'application d'une politique d'investissement intégrant des critères financiers et extra-financiers dans les domaines de l'environnement, du social et de la gouvernance, parmi les sociétés ne dépassant pas deux de ces trois seuils :

- 5 Mds € de chiffre d'affaires
- 5 Mds € de capitalisation
- 5 000 salariés

Sur la base de cette première sélection (étape 1 de sélection), sont éliminées les sociétés qui ne remplissent pas les critères de liquidité ou d'éligibilité au fonds en se basant sur l'analyse financière et fondamentale de l'équipe de gestion (étape 2 de sélection).

Les sociétés restantes font ensuite l'objet d'une notation extra-financière sur la base de quatre thèmes pour lesquels plusieurs critères sont définis (étape 3 de sélection). Les critères ci-dessous sont donnés à titre indicatifs et peuvent évoluer :

- Gouvernance : relations avec les actionnaires, fonctionnement des instances de gouvernance, politique RSE et conduite des affaires...
- Ressources Humaines : caractéristiques et politique sociale, conditions de travail, développement des compétences, égalité des chances, santé-sécurité...
- Environnement : énergie et gaz à effet de serre (GES), politique environnementale et système de management, traitement de l'eau, des déchets et des substances dangereuses...
- Parties prenantes externes : relation avec les fournisseurs, relation avec les clients et responsabilité...

A l'issue du processus de sélection et de notation, seules les 70 sociétés les mieux notées sont retenues pour la constitution du portefeuille.

Ainsi, le Produit Financier a pour objectif chaque année de surperformer son indice de référence au niveau financier et extra-financier, en particulier concernant plusieurs indicateurs d'impact relatifs à l'environnement, au social, à la gouvernance ainsi qu'au respect des parties prenantes et droits humains.

● Quels sont les éléments contraints de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements permettant d'atteindre l'objectif d'investissement durable ?

Comme énoncé plus haut, le Produit Financier met en œuvre une stratégie d'investissement en plusieurs étapes :

- Filtre d'investissement durable (20% des investissements doivent passer ce filtre lié à la prise en compte des PAI et la contribution substantielle sociale)
- Filtre extra-financier (analyse des 4 thèmes : gouvernance, environnement, social et parties prenantes) et financier global

● Quel est le taux minimum engagé pour réduire la portée des investissements envisagés avant l'application de cette stratégie d'investissement ?

Non applicable

● Quelle est la politique d'évaluation des bonnes pratiques de gouvernance des entreprises détenues ?

Les bonnes pratiques de gouvernance sont analysées et notées à travers la méthode FED « Financement des Entreprises Durables ». La méthode FED « Financement des Entreprises Durables » est un outil propriétaire de suivi, d'analyse et de notation qui consiste à attribuer une notation extra-financière à chaque entreprise analysée selon 70 critères extra-financiers.

Ces indicateurs collectés sont issus de sources d'informations extra-financières externes (Document d'enregistrement universel des sociétés, rapports RSE, contacts avec les entreprises analysées, fournisseurs de données ESG, etc.). Parmi les 4 thèmes analysés, la gouvernance représente 30% de la note.

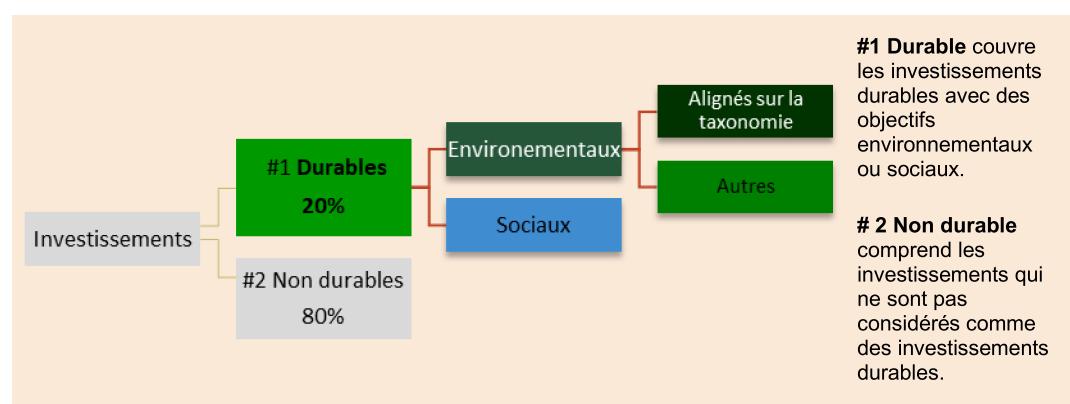
Cette notation est réalisée à travers l'analyse de 6 critères principaux (18 données collectées) :

- La diversité du Conseil d'administration
- La structure du Conseil d'administration
- Le Comité de rémunération
- La mesure de l'alignement des intérêts avec les actionnaires et la direction
- Les mesures d'incitation en vue d'une amélioration des pratiques ESG
- La mise en place d'engagement RSE

Pour qu'un investissement soit qualifié d'investissement durable, cette étape dédiée à la « bonne gouvernance » doit valider au moins 2 critères principales parmi les 6 listés ci-dessus.

Quelle est la répartition des actifs et la part minimale des investissements durables ?

Le produit financier investit 20% de son actif dans des valeurs qui ont été considérées comme étant des investissements durables



Comment l'utilisation de produits dérivés permet-elle d'atteindre l'objectif d'investissement durable ?

Les activités habilitantes
permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires
sont des activités pour lesquelles des alternatives à faible intensité de carbone ne sont pas encore disponibles et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent notamment aux meilleures performances.

Non applicable



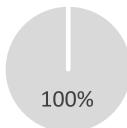
Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le Fonds s'engage à investir au minimum 0% dans des activités alignées avec la taxonomie européenne

Les deux graphiques ci-dessous montrent en vert le pourcentage minimum d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement taxonomique des obligations souveraines*, le premier graphique montre l'alignement de la taxonomie par rapport à tous les investissements du Produit Financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique montre l'alignement de la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du Produit Financier autres que les obligations souveraines.

1. Investissements alignés à la Taxonomie, incluant les obligations souveraines*

- Aligné à la taxonomie
- Non aligné à la taxonomie



2. Investissements alignés à la Taxonomie, excluant les obligations souveraines*

- Aligné à la taxonomie
- Non aligné à la taxonomie



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle est la part minimum des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Non applicable



Quelle est la part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le Produit FRinancier investit 20% de son actifs dans des valeurs qui ont été considérées comme étant des investissements durables.



Quelle est la part minimale d'investissements durables à objectif social ?

Le produit financier investit 20% de son actif dans des valeurs qui ont été considérées comme étant des investissements durables.



Quels sont les investissements inclus dans « #2 Non durable », quel est leur objectif et existe-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Il y a 80% des investissements inclus dans "#2 Non durable".



Un indice spécifique est-il désigné comme référence pour atteindre l'objectif d'investissement durable ?

- Comment l'indice de référence tient-il compte des facteurs de durabilité d'une manière qui est continuellement alignée sur l'objectif d'investissement durable ?

Non applicable

- Comment l'alignement de la stratégie d'investissement avec la méthodologie de l'indice est-il assuré en permanence ?

Non applicable

- En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large pertinent ?

Non applicable

- Où peut-on trouver la méthodologie utilisée pour calculer l'indice désigné ?

Non applicable

Où puis-je trouver plus d'informations spécifiques aux produits en ligne ?

De plus amples informations spécifiques aux produits sont disponibles sur le site internet de Talence Gestion www.talencegestion.fr

Ainsi sont mis à la disposition des investisseurs les documents suivants, mis à jour annuellement :

- Charte d'Investisseur Responsable ;
- Code de transparence AFG/FIR des fonds Talence Humpact Emploi France et de Talence Epargne Utile ;
- Rapport de gestion ESG ;
- Politique de gestion des risques de durabilité dans les processus de décision d'investissement ;
- Politique et rapport d'engagement actionnarial ;
- Politique de vote ;
- Rapport sur l'exercice des droits de vote ;
- Rapport Article 29 de la Loi énergie et climat.

Les notations extra financières des Produits Financiers Talence Epargne Utile et Talence Humpact Emploi France, ainsi que les indicateurs extra-financiers d'impact, sont fournis par ailleurs sur les supports de communication suivants :

- Rapport mensuel de l'OPC ;
- Rapport annuel de l'OPC ;
- Présentation institutionnelle ;
- Rapport d'impact, mis à jour annuellement.

Les investisseurs peuvent obtenir ces documents à tout moment sur simple demande formulée auprès de la société de gestion. Ceux-ci sont également librement accessibles sur son site internet (www.talencegestion.fr).